



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



**Mélanie BROUTIN**

Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce  
Animatrice Hydraulique Douce  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : m.bROUTIN@cauxseine.fr



**Abdessamad EL KADIRI**

Animateur BAC  
Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



**Hugo LE GUENNIC**

Animateur BAC  
Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



**Adrien DUVAL**

Animateur BAC  
Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravenchon  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.duval@cauxseine.fr



## Aides départementales :

- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Soutien aux petits investissements matériels en maraichage, arboriculture et horticulture
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire
- Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)

Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.seinemaritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf>

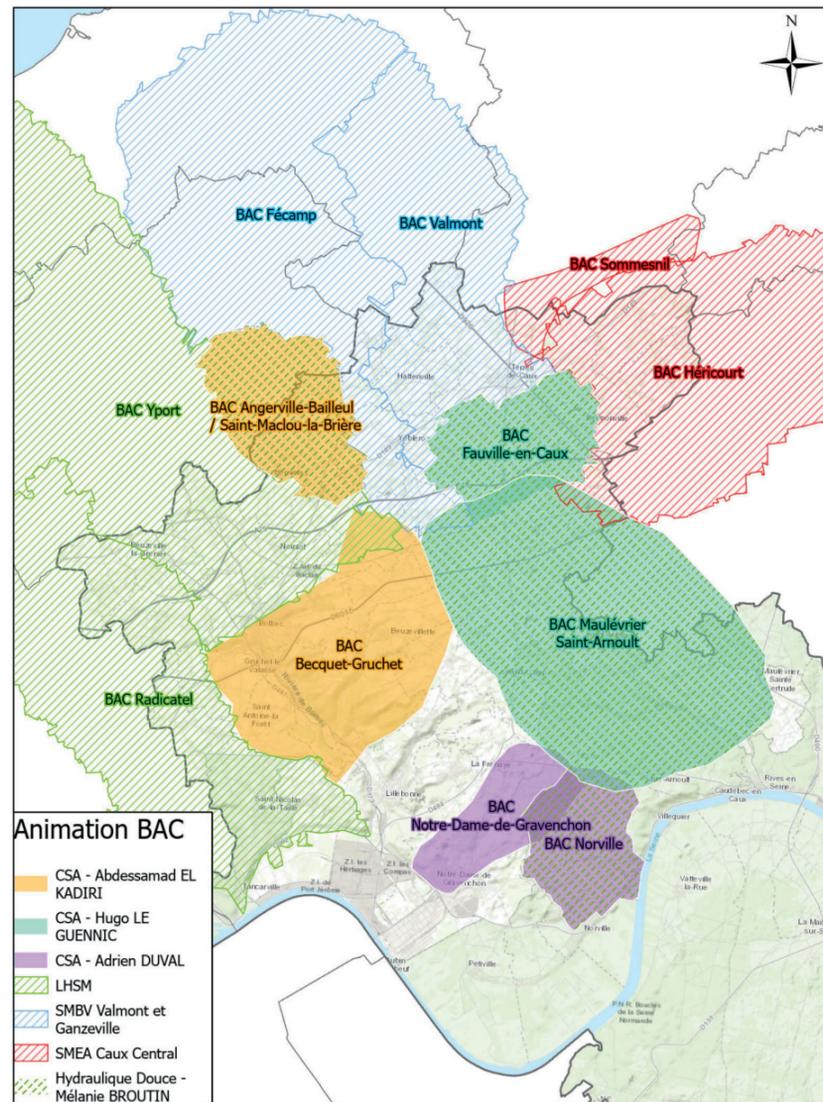


# Infos BAC

Bulletin d'informations des Bassins d'Alimentation des Captages de Caux Seine agglo



**Introduire des prairies temporaires multi-espèces dans la rotation comme leviers agronomiques**



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter l'animateur BAC associé par téléphone au 02 32 84 00 35

Dans les plaines Hautes-Normandes, l'introduction de prairies temporaires multi-espèces dans la rotation et leur valorisation par l'élevage offre de nombreux leviers agronomiques et participe à limiter l'impact environnemental des fermes. En ce sens, c'est un atout essentiel pour les fermes tournées vers l'Agriculture de Conservation.

Les principaux avantages de l'introduction de prairies temporaires dans la rotation sont :

- L'augmentation du taux de matière organique et l'amélioration de la structure du sol
- La gestion du salissement est facilitée pour la suite de la rotation, si la destruction de la prairie est correctement réalisée
- La prairie fournit de l'azote aux cultures suivantes grâce à la fixation de l'azote atmosphérique par les légumineuses
- C'est un levier pour le maintien de l'élevage et des surfaces en herbe dans des territoires particulièrement adaptés aux grandes cultures

Les prairies temporaires sont à considérer comme une culture à part entière dans le sens où elles nécessitent une vraie technicité pour les planter, les entretenir et les détruire afin qu'elles rendent les services attendus.

### IMPLANTATION

Une implantation fin d'été permet une meilleure implantation et une exploitation dès le printemps suivant tout en couvrant le sol dès l'automne. L'implantation de printemps n'est à garder que si c'est la seule possibilité au vu de la rotation. Les meilleurs résultats sont alors obtenus sous couvert de céréales ou de protéagineux.

### CHOIX DE LA COMPOSITION ET DENSITÉ

Le choix des variétés est à faire en fonction du sol et du climat, mais une proportion de 30% de légumineuses est importante pour une bonne fixation d'azote, et de bonnes valeurs alimentaires pour des animaux. Le choix d'une prairie multi-espèce favorise une prairie plus robuste face aux aléas climatiques, et une exploitation plus souple. Les espèces à implantation rapides (Trèfle violet, variétés agressives de trèfle blanc, Ray-grass d'Italie, Ray-grass précoce, Brome ...), sont à privilégier.

### DURÉE

Si les cultures occupent une place principale dans le système, une durée courte, 2 ans en général, est privilégiée pour limiter le manque à gagner, et les effets négatifs potentiels sur les cultures (taupin).

Si vous disposez d'un atelier d'élevage conséquent qui permet de valoriser l'herbe, une durée plus longue, 3 à 5 ans, est privilégiée pour profiter du pic de productivité de la prairie et diluer les charges.



## DESTRUCTION

Deux périodes possibles :

- Printemps : Si la culture suivante est de printemps c'est souvent la période privilégiée afin de limiter les pertes d'azote.
- Automne : Permet de profiter du pâturage au maximum sur l'année et est choisie aussi en fonction de la date d'implantation de la culture suivante.

Pour la méthode, en plus du labour, il est possible de passer un déchaumeur pour casser les mottes et éviter la reprise des graminées.

D'autres méthodes alternatives mécaniques consistant à travailler le sol de façon superficielle se développent. Les retours donnent les meilleurs résultats avec des outils à dents équipés d'ailettes pour un bon scalpage. Plusieurs passages sont souvent nécessaires pour assurer une bonne destruction. La fraise rotative permet de réaliser un travail complet en un seul passage, mais a un débit de chantier lent et demande de la puissance.

Les méthodes de moindre travail du sol, plus compliquées à mettre en œuvre, permettent de préserver au maximum les avantages conférés par les prairies temporaires. L'alternative chimique est aussi envisageable.

## CULTURES SUIVANTES

La suite de la rotation est souvent guidée par les besoins en azote. Il faut une culture avec des besoins en azote importants pour valoriser celui relargué par la prairie. A contrario, si la culture est sensible à trop d'azote (lin qui verse par exemple), la gestion de l'azote est à réfléchir (date de destruction par rapport à l'implantation de la culture suivante, durée d'implantation de la prairie ...).

Cependant l'implantation de couverts et la limitation du travail du sol permettent de prolonger les bienfaits de la prairie sur la fertilité des sols, l'azote et la biologie du sol notamment. C'est pourquoi l'insertion d'une prairie temporaire dans la rotation doit être pensée au sein de la stratégie de la ferme.

Exploitation par l'élevage : Pour valoriser au mieux les prairies temporaires, les agriculteurs cherchent à maximiser le pâturage. Idéalement un raccordement à l'eau facilite le travail, mais d'autres techniques rendent possible l'abreuvement sur

la majorité des parcelles (tonne à eau, abreuvoirs mobiles ...). Pour les clôtures, des équipements performants et assez bon marché existent et permettent de clôturer efficacement des parcelles pour des durées limitées.

La gestion de l'hiver est primordiale pour conserver un mode d'élevage économe en temps et en argent. Avoir des animaux légers et robustes, des sols portants ainsi que la mise en pratique de bale grazing permettent d'envisager du pâturage hivernal. Avoir des haies qui protègent du vent est tout aussi important.

L'été ces mêmes arbres offrent de l'ombre, le bale grazing et la consommation de foin sur pied permettant de continuer à pâturer en préservant au mieux les prairies.

## INTÉRESSÉS PAR LA THÉMATIQUE ?

Le CIVAM est une association basée en Seine-Maritime dont la raison d'être est d'accompagner le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables. Elle accompagne depuis plus de 30 ans des agriculteurs du territoire sur des questions d'élevage, en particulier sur la gestion de l'herbe et du pâturage, mais aussi des problématiques liées aux cultures.

Le CIVAM travaille actuellement sur la mise en place d'un essai d'implantation de prairies temporaires chez un agriculteur en Seine-Maritime, et de sa valorisation par des ruminants sans que l'agriculteur chez qui a lieu l'essai n'ait à s'occuper des animaux. L'objectif étant de mesurer les effets positifs de ces prairies sur la fertilité des sols, et le bien-fondé économique et environnemental de ce levier. Si vous êtes intéressé pour participer à l'essai, ou si vous voulez juste en savoir plus sur la thématique, n'hésitez pas à les contacter à l'adresse : [olivier.decarville@civam.org](mailto:olivier.decarville@civam.org)



**Envie de voir l'effet bénéfique d'une prairie temporaire sur la rotation ? Une formation sur ce sujet est prévue le 27 novembre 2024 à Etainhus, avec l'intervention d'Etienne Gautier, agronome spécialisé dans les systèmes de polyculture-élevage.**

**Pour plus d'infos, contactez-les : [guillaume.beauer@civam.org](mailto:guillaume.beauer@civam.org) – 07 69 61 27 58.**



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans l'objectif de préservation de la qualité des eaux souterraines via l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **l'arrêté du 11 juillet 2024 portant sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des points d'eau non cartographiés (IGN au 25.000<sup>ème</sup>)**, signé par le préfet de Seine-Maritime annule et remplace l'arrêté du 13 avril 2018.

### Mesures prises par cet arrêté :

« L'interdiction d'application et de déversement de produits phytopharmaceutiques s'applique sur une bande minimale d'un mètre de large par rapport au bord des éléments suivants non recensés par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2017. Cette interdiction concerne les plans d'eau, mares, fossés en eau, et points d'eau permanents qui n'apparaissent pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>ème</sup>, ainsi que les puits et les forages.

*Cette interdiction est portée à 3 mètres pour les bêtes et les points d'engouffrement rapide vers la nappe. Les marnières issues de l'exploitation historique de la marne ou qui ne se trouvent pas sur un chemin hydraulique ne sont pas concernées. »*

## AGENDA

### Visite de l'Unité de Traitement d'Eau Potable de Fauville-en-Caux

L'usine d'eau potable mise en service en 2014, a été rendue nécessaire à la suite d'une dégradation de la qualité des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, elle permet de fournir à 2 000 foyers une eau de bonne qualité répondant aux exigences du code de la santé publique, notamment grâce à l'utilisation de filtres bicouche contre la turbidité, de filtres à charbon actif en grain contre les pesticides et de résines échangeuses d'ions contre les nitrates.



Dans le cadre de la politique de protection de la ressource en eau de Caux Seine agglo, en collaboration avec notre prestataire Eaux de Normandie, nous vous invitons à découvrir l'usine au sein d'un parcours d'une heure le

**Jeudi 5 décembre 2024 à 10h30**  
**Rue Charles De Gaulle, 76640 Terres-de-Caux**  
**(Fauville-en-Caux)**

**POUR VOUS INSCRIRE, VEUILLEZ CONTACTER ADRIEN DUVAL, ANIMATEUR BAC, PAR TÉLÉPHONE AU 02 32 84 00 35 OU PAR MAIL A [A.DUVAL@CAUXSEINE.FR](mailto:A.DUVAL@CAUXSEINE.FR)**